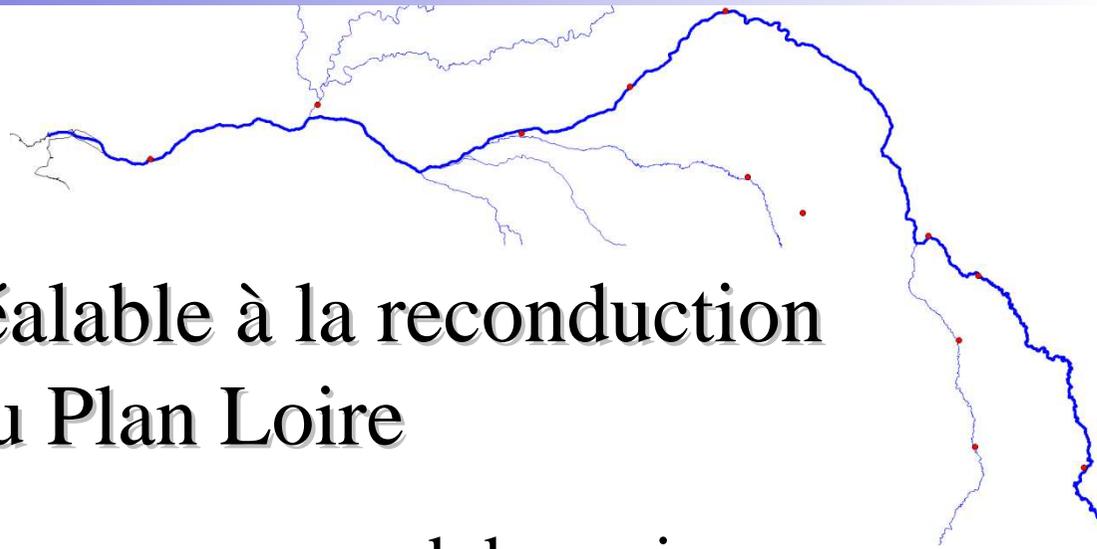


Plan Loire Grandeur Nature

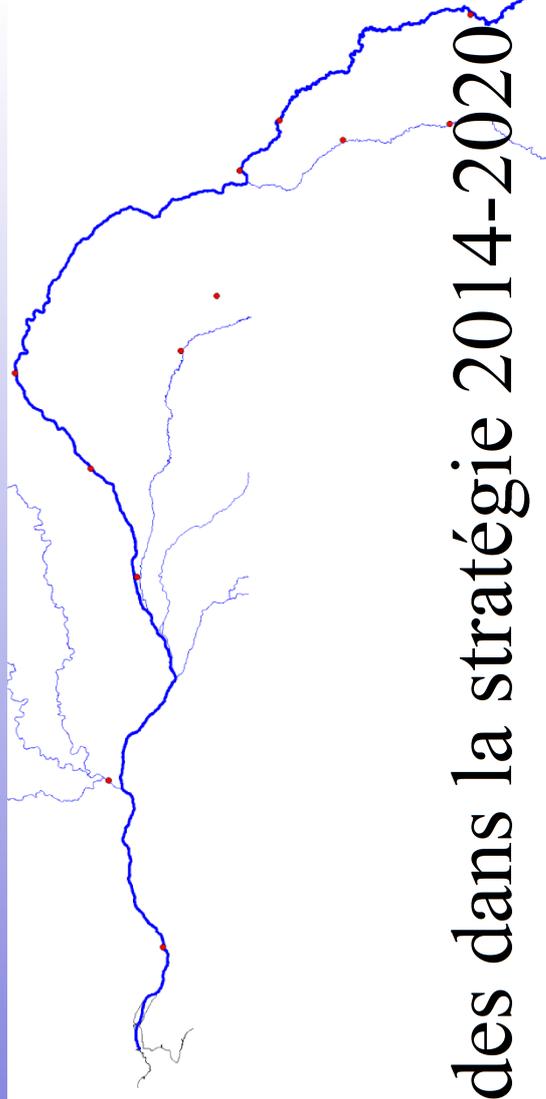
Les zones humides et le Plan Loire 2014-2020
contexte, objectifs et mise en oeuvre
Stratégie CPIER POFEDER



Réflexion préalable à la reconduction du Plan Loire

- Efficience des mesures au regard des enjeux
- Évolution de la réglementation
- Restrictions budgétaires

Reconduction, oui, mais....



Les zones humides dans la stratégie 2014-2020

OS 6 préserver les zones humides :

de tête de bassin

zones humides alluviales



Zones humides de tête de bassin

- Objectifs :
 - mettre en œuvre des démarches territoriales innovantes alliant développement socio-économique et gestion patrimoniale
 - soutenir des actions en faveur de la biodiversité remarquable en lien avec la biodiversité



Zones humides de tête de bassin

Secteurs concernés :

Loire en Ardèche

Allier en Lozère

Haut bassin de la Vienne sur le plateau de Millevaches

Haut bassin de la Sarthe et de la Mayenne dans le département de
l'Orne et de la Mayenne

Les hautes chaumes du Forez dans le département de la Loire



Zones humides alluviales

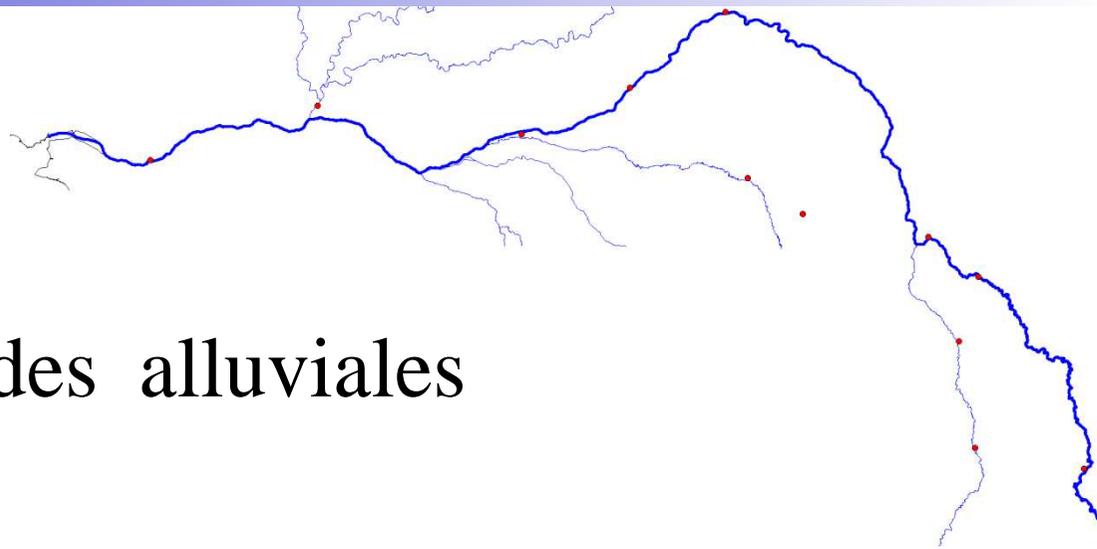
- Objectifs :

Pérenniser la gestion la gestion sur les sites naturels préservés dans le cadre des Plans Loire antérieurs

Maintenir ou restaurer l'usage pastoral au sein de la plaine alluviale

Poursuivre la restauration des annexes hydrauliques et des connectivités latérales

Soutenir des actions en faveur de la biodiversité remarquable en lien avec les milieux aquatiques



Zones humides alluviales

Secteurs concernés

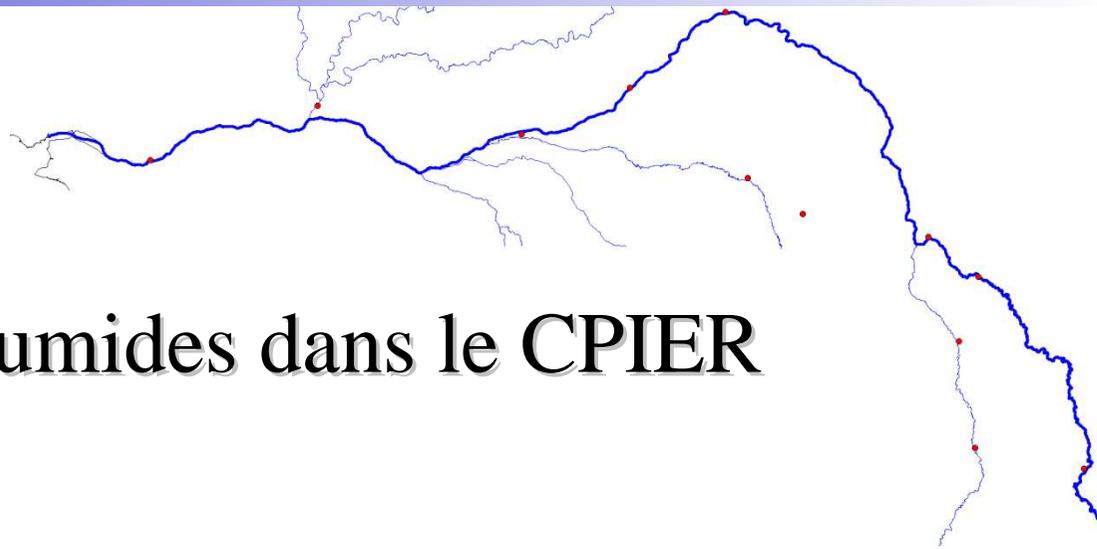
Vallée de l'Allier

Vallée de la Loire

Vallée de l'indre

Vallée du Cher

Vallée de la Vienne

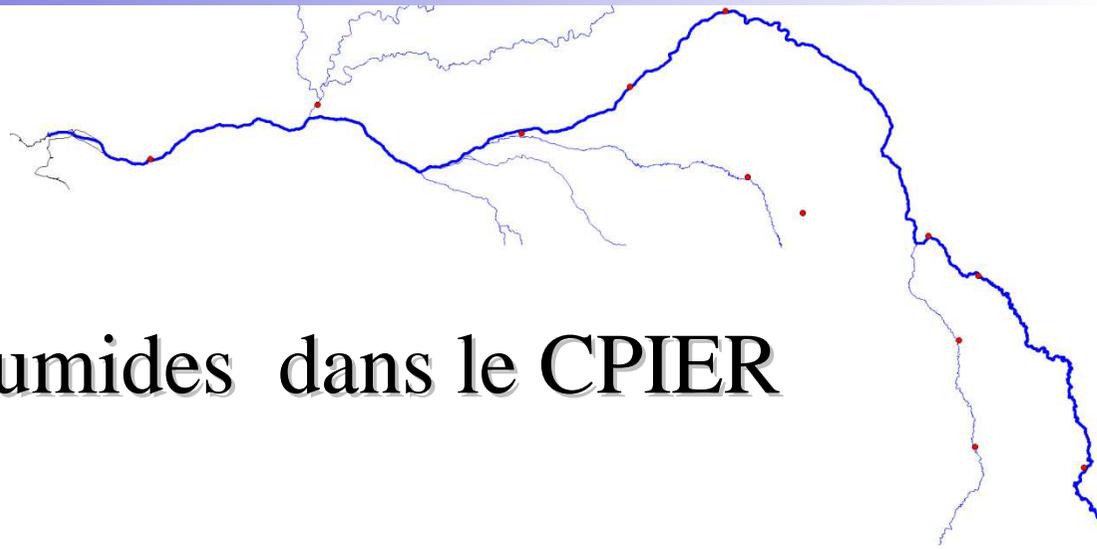


Les zones humides dans le CPIER

Résultats attendus

2000ha de zones humides préservées, dotées d'un plan de gestion,

250 ha d'annexes hydrauliques restaurées



Les zones humides dans le CPIER

- Moyens financiers

Agence de l'eau : 7 290 000€

Auvergne : 1000 000€

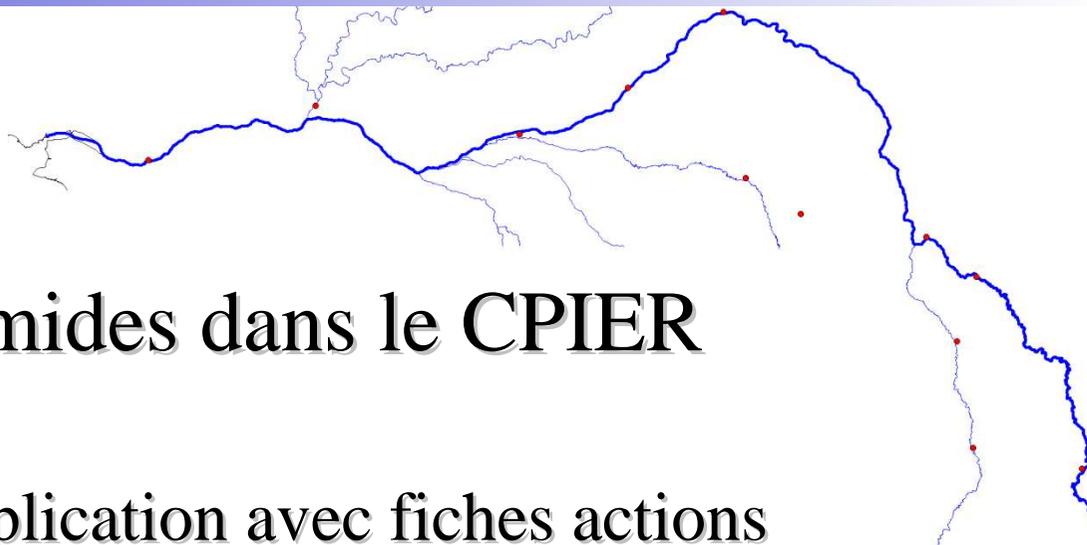
Bourgogne : 300 000€ pour ZH +esp mobilité+ seuils

Centre-Val de Loire : 1 900 000€

Limousin : 800 000€

Pays de la Loire : 5 500 000€

Rhone Alpes : 600 000€



Zones humides dans le CPIER

Convention d'application avec fiches actions
en préparation

Taux de financement AELB : 50 %

Collectivités : au cas par cas